

Conseil maritime de façade de Méditerranée

Séance du 28 juin 2018

Contribution de M. Noto, président du comité régional motonautique Provence-Alpes-Côte d'Azur
Reçue le 25 juin 2018

« Monsieur en ma qualité de président du comité régional motonautique Provence alpes côté d'Azur Et depuis peu président de l'association nationale des plaisanciers motorisés de France je me permet d attirer votre attention sur un sujet qui est entrain de prendre se l ampleur en ce qui concerne l accès à la mer et les cales de mises à l eau. Une fronde et entrain de monter. Les droits des maires n étant que les engins de plage et baigneurs j attire votre attention sur les cales de mises à l eau qui deviennent payantes.ou d'autres sont fermés ou alors accaparés par les capitaines de ports. Plus encore ou des catégories sont interdites alors que ceux ci payent des taxes qui ouvrent le droit à lbacte6 de francisation art 216 du code des douanes. Pour les vnm¹ qui sont devenus des bateaux de loisirs et plaisances et que les laurrs interdisent même en cas de force majeure. (Essence ou panne) des maires ferment des cales (st cyr) obligeant les gens à aller ailleurs. J aimerais rapidement en débattre car des pétitions tournent et des points noirs vont se former voir des actions olus virulentes Sincères salutations Stéphane Noto Président du comité régional motonautique paca Président de l'association nationale des plaisanciers motorisés de France ».

1 VNM : véhicule nautique à moteur, appelés « jetski » dans le langage commun